

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Direction de l'eau,
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :
Astrid PICHODO

N/réf. : MB/AP/MB
PJ : 1

Date :16 septembre 2011
Heure de début : ...10 heures
Heure de fin :12 heures
Lieu :Centre administratif
Jean Monnet

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Présents : Confère liste d'émargement.

Monsieur Marc BERNIER (Président de la commission locale de l'eau) ouvre la séance et présente les deux points à l'ordre du jour.

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles sur le site internet du SAGE (rubrique : la CLE/réunions de la CLE).

1. Révision : préparation de la rédaction du SAGE

Mademoiselle Astrid PICHODO et Madame Véronique RIOU (SAGE Mayenne) rappellent le contexte et les différentes étapes de la révision (cf. diaporama).

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 renforce la portée juridique des SAGE. Cette portée introduit des notions de compatibilité et de conformité vis-à-vis des documents du SAGE. De ce fait, la rédaction du SAGE doit être plus précise notamment sur l'aspect juridique. Aussi, le cabinet juridique Droit Public Consultants a été missionné pour accompagner la CLE dans le cadre de la révision du SAGE.

a) Analyse juridique du SAGE existant

Madame Emmanuelle PAILLAT (cabinet juridique Droit Public Consultants) précise que l'appui juridique doit permettre, d'une part, d'assurer la conformité du SAGE par rapport à la réglementation et donc sa légalité et, d'autre part, de garantir l'effectivité des documents du SAGE.

Elle rappelle que le rôle du juriste n'est pas de rédiger le SAGE mais de clarifier les souhaits de la CLE sur les aspects juridiques.

Elle présente l'analyse juridique du SAGE existant (cf. diaporama).

La portée juridique des documents du SAGE peut concerner des décisions liées au code de l'environnement mais également à d'autres codes (civil, rural, de l'urbanisme, ...).

Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 05
☎ 02 43 59 96 38
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

b) Proposition d'organisation pour la rédaction du SAGE

La rédaction du SAGE s'appuie sur un travail technique préalable préparé par l'animation du SAGE avec l'appui d'un groupe de rédaction.

Ce groupe aura pour mandat de proposer des possibilités de rédaction qui seront soumises à la CLE mais ne fait pas les choix. Ceux-ci sont du ressort de la CLE. Dans ce but, un temps de concertation de la CLE est prévu afin qu'elle étudie l'ensemble de ces possibilités et définisse le niveau d'ambition qu'elle souhaite.

Les représentants du collège des usagers s'inquiètent de leur absence dans le groupe de rédaction.

Monsieur BERNIER précise qu'il n'y a aucune volonté d'écarter une partie des membres de la CLE. Il faut seulement mettre en place une organisation efficace permettant de rédiger le SAGE dans les délais.

Monsieur Joseph GUILBAUD (vice-président de la CLE) souligne que ce travail préparatoire est nécessaire compte-tenu de la complexité de la rédaction du SAGE.

Monsieur Antoine QUERUAU-LAMERIE (syndicat des propriétaires agricoles) craint que la manière de rédiger les différentes propositions conditionne le contenu du SAGE.

Monsieur Alain BAGOUET (SIAEP du Segréen) informe qu'une organisation similaire est en place pour la révision du SAGE Oudon.

Monsieur Oliver LEROYER (ONEMA) précise que la feuille de route a été définie au travers de l'orientation stratégique validée lors de la dernière CLE. Il s'agit maintenant de la traduire dans les documents du SAGE avec l'appui du cabinet juridique.

Le calendrier proposé prévoit une validation du projet de SAGE avant l'été 2012.

2. Avis sur le projet de révision de classement des cours d'eau

Sur la base des présentations faites par Jean-Marie QUEMENER (DREAL Pays-de-la-Loire) et Véronique RIOU, la CLE a pris acte, dans le cadre de la procédure de consultation sur le projet de classement des cours d'eau du bassin Loire-Bretagne au titre du L214-17 du code de l'environnement, du contenu de la procédure de classement :

- les enjeux de la continuité écologique,
- la procédure et les principes de classement retenus sur le bassin Loire-Bretagne,
- les classements proposés en liste 1 et en liste 2 pour le bassin de la Mayenne,
- l'étude de l'impact du classement en liste 1 et liste 2 sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne et plus particulièrement sur le territoire de la commission Mayenne-Sarthe-Loir (elle repose notamment sur la comparaison entre les anciens classements déjà existants et le classement proposé. Il s'agit d'une étude globale à l'échelle du bassin),
- les observations formulées par :
 - o les présidents des syndicats de bassin du Vicoin et de la Jouanne,
 - o l'association des riverains de la Jouanne et du Vicoin,
 - o les chambres d'agriculture du Maine-et-Loire et de la Mayenne,
 - o les fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Orne et de la Mayenne.

Le débat a mis en avant les points suivants :

- La protestation de l'association des riverains de la Jouanne et du Vicoin contre le choix de ne pas diffuser de documents à la CLE et en particulier la plaquette réalisée par l'association et intitulée « y a-t-il une discontinuité écologique ? De l'importance des ouvrages sur le cours d'eau »,
- L'observation de l'association des riverains de la Jouanne et du Vicoin qui note que le projet de classement de cours d'eau va plus loin que le SDAGE,
- Le classement en liste 2 concerne tout migrateur et pas uniquement les grands migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée,

- Le projet de classement des cours d'eau est une procédure établie par le Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne et le SAGE est simplement consulté pour avis,
- Sur la Jouanne et le Vicoin, le projet va dans le sens des actions en cours,
- Les actions sont réalisées dans la concertation avec l'ensemble des usagers et riverains et tous les usages sont pris en compte,
- Un classement en liste 2 à long terme est proposé à titre indicatif. Il correspond aux cours d'eau où il est également intéressant de rétablir la continuité écologique mais, compte-tenu de l'avancement des actions, le délai de 5 ans semble difficile à respecter.

A l'issue de celui-ci, Monsieur Marc BERNIER soumet la proposition suivante à l'avis de la CLE :

La CLE émet un avis favorable au classement des cours d'eau, la proposition de classement étant cohérente avec les actions déjà engagées sur le bassin de la Mayenne.

Elle rappelle que les actions sur le bassin de la Mayenne relatives aux adaptations d'ouvrages sont réalisées au cas par cas dans la concertation avec l'ensemble des usagers en tenant compte de la situation particulière de chaque ouvrage et des différents usages qui sont associés.

Vote :

Nombre de votants : 31

Pour : 27

Contre : 1

Abstention : 3

NB : il a été convenu, lors de la réunion de communiquer le lien vers la plaquette de l'association des riverains et usagers du bassin Loire-Bretagne. Celle-ci est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://associationjouanne.free.fr/index.php?sscat=2014>.

Le Président de la commission locale de l'eau,



Marc BERNIER

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 16 septembre 2011

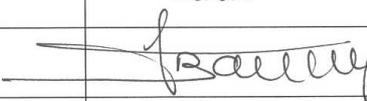
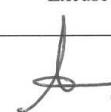
Représentant	Nom	Émargement
Conseillers régionaux	Madame Sylvie ERRARD Conseillère régionale de Basse-Normandie	
Conseillers régionaux	Monsieur Serge BOUDET Conseiller régional de Bretagne	
Conseillers régionaux	Monsieur Michel PERRIER Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	<i>Donne pouvoir à M. Guilbaud Joseph</i> 
Conseillers généraux 35	Monsieur Thierry TRAVERS Conseiller général d'Ille-et-Vilaine	
Conseillers généraux 49	Monsieur Jean-François BONSERGENT Conseiller général du Maine-et-Loire	
Conseillers généraux 50	Monsieur Jacky BOUVET Conseiller général de la Manche	
Conseillers généraux 53	Monsieur Marc BERNIER Conseiller général de la Mayenne	
Conseillers généraux 53	Madame Nicole BOUILLON Conseiller général de la Mayenne	Excusée
Conseillers généraux 61	Monsieur Robert LOQUET Conseiller général de l'Orne	
Maires 49	Monsieur Patrice BARBIN Maire de PRUILLÉ	
Maires 49	Monsieur Philippe JOLY Maire de MONTREUIL-JUIGNÉ	
Maires 50	Monsieur Henri-Paul TRESSEL Maire de SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSÉ	Excusé
Maires 53	Monsieur Daniel LANDEMAINE Conseiller municipal de MAYENNE	Excusé
Maires 53	Monsieur Henri GUILMEAU Maire de SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT	
Maires 53	Monsieur Jean-Claude FONT Maire de COMMER	
Maires 53	Madame Annick RAGARU Maire de MONTFLOURS	
Maires 53	Monsieur Jean-Claude LETESSIER Maire de MONTSÛRS	<i>excuse!</i>
Maires 53	Monsieur Didier RIOU Maire de la HAIE-TRAVERSAINE	
Maires 53	Monsieur Gaël DE CHEFFONTAINES Maire-adjoint de FROMENTIÈRES	
Maires 53	Madame Françoise ERGAN Maire-adjointe de LAVAL	Excusée
Maires 53	Monsieur Laurent ROCHER Conseiller délégué de CHÂTEAU-GONTIER	

Dernière mise à jour par BastisteM le 16/09/2011

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 16 septembre 2011

Représentant	Nom	Émargement
Maires 53	Monsieur Daniel PIEDNOIR Maire de ORIGNÉ	
Maires 53	Monsieur Frédéric BORDELET Maire de MOULAY	
Maires 61	Monsieur Claude FEROUELLE Maire de MÉHOUDIN	
Maires 61	Monsieur François WILLIAMS Maire de CÉAUCÉ	
Maires 61	Monsieur Daniel DURAND Maire de COUTERNE	
Maires 61	Monsieur Jean-Claude GOSNET Maire de SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ	
Structures intercommunales 61	Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Représentant du parc naturel régional Normandie-Maine	Excusé
Structures intercommunales 61	Monsieur Alain BAGOUET SIAEP du Segréen	
Structures intercommunales 53	Monsieur Henri ROCHE Président du Siaep des Coëvrons	Excusé
Structures intercommunales 53	Monsieur Roger MAROT Syndicat de bassin de la Jouanne	
Structures intercommunales 53	Monsieur Christophe BÉCHU Syndicat de bassin de l'Ernée	
Structures intercommunales 53	Monsieur Joseph GUILBAUD Syndicat du bassin du Vicoin	
Structures intercommunales 53	Monsieur Michel ALSON SIAEP de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	
Structures intercommunales 53	Monsieur René ROISIL Syndicat d'eau du nord-ouest mayennais	
	TOTAL 1er collègue	

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 16 septembre 2011

Représentant	Nom	Émargement
Agriculture 49	Madame Nicole DE BERSACQUES-MICHAUX Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire	Excusée
Agriculture 53	Monsieur Jean BARREAU Chambre d'agriculture de la Mayenne	
Agriculture 61	Monsieur Jean-Louis BELLOCHE - <i>J. BARRIER</i> Chambre d'agriculture de l'Orne	<i>excusé</i>
Industrie 53	Monsieur Henri COISNE CCI de la Mayenne	
Riverains 53	Monsieur Antoine QUERUAU-LAMERIE Syndicat des propriétaires agricoles	
Pêche 49	Monsieur Bernard BOUTELLER Président de la féd. Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Excusé
Pêche 53	Monsieur Jean POIRIER Président de la féd. départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
Pêche 61	Monsieur Jean-Paul DORON - <i>Jamet Jérôme</i> Président de la fédération de pêche de l'Orne	
Protection nature 49	Madame Régine BRUNY Association « La sauvegarde de l'Anjou »	<i>R. Bruny</i>
Protection nature 53	Madame Alice BURBAN Mayenne nature environnement	
Tourisme - Loisirs 53	Monsieur Christian LAIGLE Président du comité départemental de canoë-kayak	<i>Laigle</i>
Protection nature 53	Monsieur Bernard BELLIER Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin	<i>733</i>
Protection nature 53	Monsieur Olivier PÉAN Union départementale des intérêts aquatiques et piscicoles de l'Orne	
Consommateur 61	Madame Yvonne SERGENT Comité de liaison des associations de consommateurs de l'Orne	
Consommateurs 53	Monsieur Louis GESLIN UDAF de la Mayenne	Excusé
Producteur d'hydroélectricité	Monsieur François COLLOMBAT SHÉMA Groupe EDF	
Prélèvement de l'eau pour irrigation	Monsieur Jean-René PELLUAU Syndicat départemental des irrigants de la Mayenne	
Pêche professionnelle	Monsieur Yannick PERRAUD Association des pêcheurs professionnels	Excusé
TOTAL 2^{ème} collège		

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 16 septembre 2011

Représentant	Nom	Émargement
État	Monsieur le préfet coordonnateur de bassin	
État 49	Monsieur le préfet du Maine-et-Loire	
État 53	Monsieur le préfet de la Mayenne <i>Lucile GOULARD</i>	<i>[Signature]</i>
État 61	Monsieur le préfet de l'Orne <i>Pouvoir donné à la DDT</i>	<i>C. SERAIS</i> <i>[Signature]</i>
État	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) <i>AG 2 NITOUARNER</i> Monsieur Benoit LE GALLIOT et Monsieur Olivier LEROYER	<i>[Signature]</i>
État	Agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Thierry GENETTAIS	<i>[Signature]</i>
État	DREAL des Pays-de-la-Loire Monsieur Jean-Marie QUÉMÉNER	<i>[Signature]</i>
État 53	ARS des Pays-de-la-Loire Délégation territoriale de la Mayenne <i>[Signature]</i> Monsieur Gaëlle DUCLOS	Donné Mandat à Cyril DEMEUSY
État 49	DDT du Maine-et-Loire Monsieur Gaël MELAN	Excusé
État 53	DDT de la Mayenne Madame Christine CADILLON <i>Yannick GALARD</i>	<i>[Signature]</i>
État 53	DDT de la Mayenne Monsieur Cyril DEMEUSY Reçu Mandat de G. DUCLOS	<i>[Signature]</i>
État 61	DDT de l'Orne Monsieur Christian SERAIS	<i>[Signature]</i>
TOTAL 3^{ème} collège		<i>[Signature]</i>